



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE – CONVOCATION (Publication dans le journal officiel du jeudi 19 mai 2022)
--

ALLE : assemblée communale ordinaire, jeudi 9 juin 2022, à 20h15 à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2022
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2021
3. Adopter la modification de l'aménagement local, Plan de zones et Règlement communal sur les constructions, Parcelle 3691
4. Adopter le nouveau Règlement sur les élections communales
5. Voter un crédit d'investissement complémentaire de CHF°70'000.— pour la réfection de l'espace de jeux de la Place Roland Béguelin ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds
6. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Nadia D'Angelo, ressortissante italienne domiciliée à Alle
7. Information sur les projets des Règlements communaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)
8. Information sur le dossier final de rénovation de l'école et de la salle de gymnastique
9. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le Règlement mentionné sous chiffre 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

CONSEIL COMMUNAL